



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 88668

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les propositions de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et des jeunes agriculteurs (JA) de Saône-et-Loire. Afin d'éviter les droits dormants, la profession propose un prélèvement automatique et temporaire de ses droits par la réserve départementale. Il souhaite savoir si une telle organisation peut être définie en collaboration avec l'administration.

Texte de la réponse

Les Organisations professionnelles agricoles (OPA) nationales ont fait part depuis le printemps 2005 de leur souhait de mobiliser les ressources budgétaires non utilisées en raison de « droits à paiement unique (DPU) dormants ». La solution qu'elles proposent est d'attribuer des DPU provisoires annuels. Cette proposition se révèle impossible à mettre en application au regard des textes réglementaires fondateurs de la réforme et soulève, sur le fond, un débat très sensible sur le terrain budgétaire. Toutefois, de nombreuses discussions sur le sujet ont déjà eu lieu avec les services de la Commission européenne. De même, à maintes reprises, ce point a été directement abordé avec Mme le commissaire européen chargé de l'agriculture. Les initiatives françaises sur le sujet se poursuivent. Il s'agira, en premier lieu, de quantifier très précisément cette enveloppe de « DPU dormants » après la date de clôture de dépôt des dossiers, le 15 mai 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88668

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2640

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5147